



FICHE TECHNIQUE

La fabrication des normes corporelles.

Le cas de la promotion de la santé par les activités physiques.

Pour le sociologue ou l'anthropologue, le corps n'est pas un donné, un socle, un réceptacle. Il n'est pas seulement un « être au monde » au sens phénoménologique. Il est produit et producteur de relations sociales dans une situation et un contexte donnés. Le corps est au cœur des interactions entre individus et agit souvent à l'insu de la personne dans son quotidien. Il acquiert progressivement du sens pour soi et pour autrui. Bourdieu (1977) précisait que : « *le corps fonctionne donc comme un langage par lequel on est parlé plutôt qu'on ne le parle, un langage de la nature, où se trahit le plus caché et le plus vrai à la fois, parce que le moins consciemment contrôlé et contrôlable* ». Sur les pas de Muriel Darmon (2003), il convient de différencier le corps dur, sculpté par les dispositions sociales transmises (groupes sociaux d'appartenance, genre, générations...) et le corps mou, malléable pour et par l'individu. Dans les deux cas, son façonnage par les relations est progressif et reste attaché à un système normatif qu'il faut déconstruire en évitant les pièges de la passivité totale de l'individu dans un processus de quadrillage hétéronome des corps ou d'autonomie abusive dans une société devenue individualiste. Par une position intermédiaire, il s'agit de montrer que le processus de fabrication des normes corporelles est implicite et intériorisé, négocié pour être légitimé.

« *Un trait humain n'est pas normal, parce que fréquent, mais fréquent parce que normal, c'est-à-dire normatif d'un genre de vie donnée* », disait Canguilhem (1966). La norme de pratique physique (trente minutes par jour) nécessaire pour un adulte actif est produite par les programmes de promotion de la santé en référence aux travaux scientifiques en santé publique. Cette fréquence est liée à des conduites normatives transmises pour être reconnue en bonne santé englobant le quotidien de l'adulte physiquement actif et sain (déplacement actif, alimentation équilibrée, loisir sportif). La fréquence est le plus souvent associée à une moyenne au sens quantitatif. Ce raisonnement a été critiqué par Becker (1970) dans l'élaboration de sa sociologie de la déviance. Comme lui, il convient plutôt d'associer la norme à la reconnaissance par autrui d'une conduite considérée communément comme normale dans son groupe d'appartenance. Elle est ainsi produite par des « entrepreneurs de morale », considérés comme des acteurs, individuels et/ou collectifs, respectables et reconnus. Ces acteurs sont positionnés à l'extérieur du quotidien des personnes (Etat, mutuelles, associations, scientifiques, médecins), mais aussi à l'intérieur des liens de proximité (parents, fratrie, amis). Les normes corporelles semblent alors promues par les campagnes médiatiques rattachées au lointain, mais cristallisées par différents relais de proximité dans le quotidien des relations sociales. Les modalités de construction de cette injonction normative sont alors à repérer dans les campagnes de promotion de la santé par l'activité physique en Europe.

Programme de recherche IDEX (Initiative d'excellence) 2012-2015 :

Activités physiques et prévention de la santé : une injonction normative à l'épreuve de la pauvreté en Europe (APSAPA Europe)

Cependant, plusieurs précisions doivent être apportées. D'abord, les normes se définissent par des conduites à suivre comme par celles que ces acteurs normatifs y opposent. Longtemps hétéronomes, elles sont aujourd'hui le plus souvent autonomes, cette tendance devenant elle-même normative. Une injonction à la construction individuelle de conduites sociales, responsables et durables, est aujourd'hui identifiable (Quéval, 2008). Ensuite, il faut souligner que les normes devenues multiples et parfois contradictoires sont à hiérarchiser selon un ordre moral en fonction des conséquences de l'acte normatif : tout se passe comme si un système normatif avait un cœur et des ramifications plus ou moins superficielles. Certaines normes corporelles (sexualité ou reproduction par exemple) touchent souvent au socle moral d'un groupe ou d'une société. D'autres (alimentation, loisir) demeurent plus secondaires. Enfin, le système normatif aujourd'hui complexe et brouillé est l'objet de tensions et d'âpres négociations lui donnant alors un caractère labile et évolutif. Il est un enjeu de confrontation entre des fabricants de normes corporelles aux intérêts antagonistes. Dès lors, des contradictions peuvent être identifiables dans tout système normatif.

Ce processus est par exemple particulièrement prégnant entre les normes familiales des milieux populaires transmises aux enfants et les discours normatifs de l'éducation à la santé à l'école. La société liquide de consommation et de communication généralisée multiplie ces injonctions contradictoires, même si le puissant marketing social utilisé dans les campagnes de promotion de la santé, notamment par les activités physiques, tend à prendre le devant en apparence ; cependant des résistances culturelles et sociales puissantes demeurent enfouies dans les manières de penser, d'être et d'agir transmises dans chaque groupe social. Le paradigme médico-sportif important une idéologie de production rationnelle de soi (Quéval, 2008) bute ainsi face aux traditions corporelles séculaires des milieux populaires.

Au niveau des processus de fabrication de normes, il s'agit également de souligner son incomplétude. Contrairement à ce qu'affirmait Durkheim (1898), les normes ne sont ni cohérentes, ni englobantes. Elles sont produites et adaptées par un processus d'appropriation, de négociation et de légitimation.

« La norme est dans ce cadre est le résultat d'une construction cognitive commune aux acteurs sociaux qui ont à interagir en situation et qui négocient la définition des événements et des actions », précisent Nicole Ramognino (2007, p.26). La définition des normes d'activité physique par les instances internationales de la promotion de la santé (Charte d'Ottawa de 1986, Déclaration de Toronto de 2010) est le produit de négociation entre des acteurs gouvernementaux et le plus souvent non gouvernementaux. Ils s'approprient les résultats scientifiques pour en faire une norme d'activité physique (30 minutes par jour pour les adultes, à intensité modérée par exemple) et la diffuser massivement par les stratégies de communication utilisant tous les médias (TV, Internet, réseaux sociaux). Au-delà de ce premier niveau de construction par le haut intervient une appropriation par le bas, qui fait interagir des acteurs collectifs et individuels : l'État et ses services déconcentrés, les collectivités, le mouvement sportif, les professionnels de l'éducation et du sport, les groupes sociaux, la famille, les groupes de pairs... Cette appropriation détermine les filtrages et les décalages dans la réception des messages de promotion de la santé. L'État français a longtemps ignoré, ou plus justement marginalisé, le

Programme de recherche IDEX (Initiative d'excellence) 2012-2015 :

Activités physiques et prévention de la santé : une injonction normative à l'épreuve de la pauvreté en Europe (APSAPA Europe)



message de la Charte d'Ottawa, car l'intervention publique était d'abord sportive, via la performance, et éducative et sociale via la pacification urbaine (Gasparini, Vieille Marchiset, 2008) : la promotion de la santé se structure seulement dans les années 2000 laissant un place minime à l'activité physique au profit de l'alimentation. Le sport-santé écloit aujourd'hui dans un contexte de crise de sens des institutions sportives (Acensi, Vieille Marchiset, 2010). En outre, le message de promotion de la santé par les activités physiques cible des populations spécifiques : les familles nucléaires des classes moyennes réceptives à ces normes corporelles d'alimentation, de pratique physique et d'apparence. Le filtrage est dès lors issu d'un double processus souvent inconscient de productions orientées des organismes de promotion de la santé (Instituts nationaux, mutuelles et même paradoxalement les industries agroalimentaires...) et de réceptions sélectives des publics.

Cependant ces normes corporelles demeurent légitimées dans un complexe de domination bien huilé. Il ne s'agit pas seulement d'un effet d'institution, mais d'un accord tacite et inconscient entre des groupes producteurs de normes, dont les points de vue convergent, qu'ils soient scientifiques, institutionnels et/ou associatifs. Le consensus s'impose ensuite et va de soi. Il se diffuse par intériorisation en prenant place dans le quotidien et peut agir à la manière d'une conversion, d'une révélation pour soi. Mais les habitudes de vie restent incorporées et résistent, notamment dans les milieux populaires. Il faut des *moments-critiques*¹ au sens d'Anselm Strauss, qui fonctionnent comme un déclic et prennent la forme d'une alerte (baisse de forme, maladie) ou d'une rencontre (professionnelle, familiale ou récréative) pour s'engager dans ce que les entrepreneurs de normes corporelles, de l'extérieur ou même de l'intérieur, appellent « un mode de vie physiquement actif » !

Gilles Vieille Marchiset, le 13 mars 2013.

Bibliographie :

- Acensi J.P., Vieille Marchiset G., *Le sport ne sert pas à faire des champions*, Paris, Carnets de l'info, 2010.
- Becker H., *Outsiders. Essai de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.
- Bourdieu P., Remarques provisoires sur la perception sociale du corps, Actes de la recherche en sciences sociales, n°14, 1977.
- Canguilhem G., *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1966.
- Darmon M., *Devenir anorexique*, Paris, La Découverte, 2003.
- Durkheim E., *Éducation et sociologie*, 1898.
- Gasparini W., Vieille Marchiset G., *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, PUF, 2008.
- Quéval I., *Le corps aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 2008.

¹ Ces changements semblent plus fréquents avec un âge avancé et chez les femmes, et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie sociale.



Ramognino N., « Normes sociales, normativités individuelle et collective, normativité de l'action », *Langage et société*, n°19, mars, 2007.

Strauss A., *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Mataillié, 1992.